

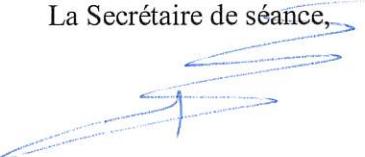


2026/08

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
GENISSAC (GIRONDE)**

<p><b>DATE DE CONVOCATION</b> <b>5 JANVIER 2026</b></p> <p><b>DATE D'AFFICHAGE</b> <b>5 JANVIER 2026</b></p> <p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b> <b>EN EXERCICE : 19</b> <b>PRÉSENTS : 13</b> <b>VOTANTS : 16</b></p> <p><b>QUORUM ATTEINT</b></p> <p><b>OBJET :</b> Contrat de mise à disposition avec l'association Tremplins pour l'emploi T 2000 pour 2026</p>	<p><b>L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 12 JANVIER A DIX-HUIT HEURES</b></p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de Madame <b>BOURDAT BRISSEAU Émeline, Maire</b>.</p> <p><b>Étaient présents :</b> Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, M. BAGGIO Jean-Marie, Madame HENRY Christine, M. CHAPUS Benoît, Madame BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, M. LELEU Pascal, Madame L'HOMME Céline, M. BUREAU Olivier, M. LAPORTE Francis, Madame PALLUET Laurence, Madame MAURI Fabienne, Monsieur COLL Albert, Madame HOUQUES Christine</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Madame PEETERS Stéphanie donne pouvoir à Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline M. LANSARD RUIZ Pierre donne pouvoir à Madame L'HOMME Céline Madame BLIMON Rachel donne pouvoir à M. LELEU Pascal</p> <p><b>Absents :</b> M. CALISTO David, Madame SICHE Delphine, M. LASSALLE Jérôme</p> <p>Madame MAURI Fabienne a été élue Secrétaire de séance.</p> <p>Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que Tremplins pour l'emploi T 2000 est une Association Intermédiaire (AI), inscrite dans le réseau de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) et dans le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).</p> <p>Tremplins pour l'emploi T 2000 est partenaire depuis plus de 30 ans des entreprises, des collectivités locales, des associations et des particuliers.</p>
--	---

<b>DATE DE CONVOCATION</b>	L'association offre un service professionnel dans le recrutement, la mise à disposition de personnel et l'accompagnement social et professionnel des demandeurs d'emploi.
<b>5 JANVIER 2026</b>	<b>CONSIDERANT</b> que la mairie de Génissac fait appel à cette association pour remplacer le personnel communal absent, notamment pour des missions de nettoyage des bâtiments communaux, de manutention ou d'encadrement d'enfants lors des temps périscolaires au groupe scolaire,
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>	<b>CONSIDERANT</b> que le contrat de mise à disposition de personnel de l'association Tremplins pour l'emploi T 2000 est arrivé à échéance et qu'il convient de le renouveler,
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	Madame le Maire informe les élus des caractéristiques du contrat : le contrat est valable pour l'année civile en cours et peut être renouvelé chaque début d'année. Il prend effet dès la première mise à disposition de personnel. Le contrat peut être résilié à tout moment à condition qu'il n'y ait plus de mission en cours. Seules les heures effectuées seront facturées.
<b>EN EXERCICE : 19</b>	
<b>PRÉSENTS : 13</b>	
<b>VOTANTS : 16</b>	La grille tarifaire au 1 <sup>er</sup> janvier 2026 s'établit comme suit :
<b>QUORUM ATTEINT</b>	Taux horaire : <b>23 €</b> (TVA non applicable) Adhésion annuelle : <b>29 €</b>
<b>OBJET : Contrat de mise à disposition avec l'association Tremplins pour l'emploi T 2000 pour 2026</b>	Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, <b>à l'unanimité</b> ,
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE</b> le contrat d'un contrat de mise à disposition de personnel avec l'Association Tremplins pour l'emploi T 2000 pour l'année 2026.</li> <li>- <b>AUTORISE</b> Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat de mise à disposition pour l'année 2026.</li> <li>- <b>DIT</b> que la dépense sera imputée à l'article 6218 du budget principal de la Commune de l'exercice 2026.</li> </ul>
	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,	 Émeline BOURDAT BRISSEAU
La Secrétaire de séance,	 Fabienne MAURI